

## QUELS SONT LES PATIENTS CONCERNÉS ?

C'est l'arrêté du 23 août 2011 qui fixe la liste des pathologies prises en compte par la filière DASTRI et définit ainsi les patients concernés. Diabétiques, hémophiles, personnes atteintes de la maladie de Parkinson, d'ostéoporose ou séropositives, le système de tri et de collecte géré par DASTRI s'adresse à une grande diversité de patients. Mais les diabétiques représentent de loin la catégorie la plus importante.

Leur point commun ? Il s'agit de Patients en Auto-Traitement, c'est-à-dire de personnes qui se soignent hors structure de soins et sans l'intervention d'un professionnel de santé.

Les Professionnels Libéraux de Santé (PLS), dont l'intervention génère également des DASRI perforants, sont responsables de leurs déchets d'activité de soins et de leur élimination hors dispositif DASTRI.

1,4 million de patients en auto-traitement en France.



LES BOÎTES À AIGUILLES EXISTENT EN 2 FORMATS : 1 LITRE ET 2 LITRES

## QU'EST-CE QUE LES PCT OU DÉCHETS PERFORANTS ?

L'activité de soins effectuée par ces patients génère des déchets. Certains sont des Piquants, Coupants, Tranchants (PCT), d'autres des déchets mous. Seuls les PCT sont pris en charge par la filière DASTRI. Pour être soustraits du circuit des déchets ménagers, ils doivent être triés par les patients et stockés dans des boîtes à aiguilles.

18

C'est le nombre de pathologies défini par l'arrêté du 23 août 2011.

LES 10 CATÉGORIES DE PIQUANTS, COUPANTS, TRANCHANTS

